

Les formules d'absolution

Deux nouvelles formules d'absolution

- Une pour l'absolution individuelle (en RR 62 *in fine*, mise au pluriel, elle peut aussi servir à l'absolution générale), l'autre pour l'absolution générale.
- La réconciliation avec l'Église comme effet immédiat du sacrement n'y trouve pas mention. Les deux formules *Misereatur* et *Indulgentiam* ont disparu.
- Sont trinitaires.

Les *uerba essentialia*

- On a gardé pour l'essentiel la formule du Rituel de 1614, à l'indicatif, qui s'est imposée depuis le 13^e siècle, mais introduite par deux formulaires différents. Il y a donc une structure assez semblable à celle mise en œuvre dans les prières eucharistiques. Les paroles sacramentelles – signalées ainsi typographiquement – restent inchangées, mais sont insérées dans une prière plus large, variable.
- *Et ego te absolvo* (Congr. pour la Doctrine de la Foi) préféré à *Et ideo* (Congr. pour le Culte Divin)
- *Les paroles ne contiennent plus l'absolution d'une censure. La formule d'absolution d'une censure hors du sacrement est donnée en RR p. 79 et RF p. 95, suivie de la formule de dispense d'une irrégularité (Cf. CIC 1040ss.), après l'absolution pénitentielle ou hors du sacrement.*

A) Pour l'absolution individuelle (cf. RR 19 (= RF 31))

<p><i>Deus, Pater misericordiarum, qui per mortem et resurrectionem Filii sui mundum sibi reconciliavit et Spiritum Sanctum effudit in remissionem peccatorum, per ministerium Ecclesiae indulgentiam tibi tribuat et pacem. Et ego te absolvo a peccatis tuis in nomine Patris et Filii + et Spiritus Sancti. R/ Amen.</i></p>	<p>Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde; par la mort et la résurrection de son Fils il a réconcilié le monde avec lui [2 Co 5,18-21] et il a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés : Par le ministère de l'Église qu'il vous donne le pardon et la paix. Et moi, au nom du Père et du Fils + et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés. R/ Amen.</p>
---	--

La formule, comme l'ancienne (troisième) formule d'absolution est en deux parties : optative et indicative-déclarative (cf. **D ad 5/4**).

Elle s'ouvre par une anamnèse de l'œuvre de salut interprétée comme réconciliation (selon 2 Co 5,18-21), et œuvre de Dieu trinitaire. Au-delà de la relation entre le pénitent et son Dieu, le pardon concerne le monde.

L'absolution déclarative se rattache d'une façon assez lâche (surtout en latin) à la première phrase de forme optative et limite le *ministerium Ecclesiae* à l'activité du prêtre compris comme agissant *in persona Christi*. L'Église à peine évoquée.

B) Pour l'absolution générale (RF : «collective»)

<p><i>Deus pater, qui non vult mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat, quique prior dilexit nos et misit Filium suum in mundum ut salvetur mundus per ipsum, ostendat vobis misericordiam suam et det vobis pacem. R/ Amen.</i></p> <p><i>Dominus Iesus Christus, qui traditus est propter delicta nostra et resurrexit propter iustificationem nostram, quique in Apostolos suos Spiritum Sanctum effudit ut acciperent potestatem dimittendi peccata, ipse per ministerium nostrum liberet vos a malo et impleat Spiritu Sancto. R/ Amen.</i></p> <p><i>Spiritus Paraclitus, qui datus est nobis in remissionem peccatorum et in quo habemus accessum ad Patrem, purificet corda vestra et suo fulgore irradiet ut virtutes annuntietis eius qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum. R/ Amen.</i></p> <p><i>Et ego vos absolvo a peccatis vestris in nomine Patris, et Filii +, et Spiritus Sancti. R/ Amen.</i></p>	<p>Dieu notre Père <i>ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive</i> [Ez 33,11]. <i>C'est lui qui nous a aimés le premier :</i> <i>et il a envoyé son Fils dans le monde</i> [1 Jn 4,9s.] pour que le monde soit sauvé par lui. Qu'il vous montre sa miséricorde et vous donne la paix. R/ Amen.</p> <p>Jésus Christ, le Seigneur, <i>livré à la mort pour nos fautes, est ressuscité pour notre justification</i> [Rm 4,25]. <i>Il a répandu son Esprit Saint sur les Apôtres pour qu'ils reçoivent le pouvoir de remettre les péchés</i> [Jn 20,22s.]. Par notre ministère, que Jésus lui-même vous délivre du mal et vous remplisse de l'Esprit Saint. R/Amen.</p> <p>L'Esprit Saint, notre aide et notre défenseur, nous a été donné pour la rémission des péchés et <i>en lui nous pouvons approcher du Père.</i> [Ep 2,18] Que l'Esprit illumine et purifie vos cœurs : ainsi vous pourrez <i>annoncer les merveilles de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière</i> [1 P 2,9]. R/ Amen.</p> <p>Et moi, au nom du Père, et du Fils, + et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés. R/ Amen.</p>
--	---

Une large anamnèse – un peu chargée, avec l'avantage de susciter une réponse plus explicite de l'assemblée – en trois sections à l'optatif évoque l'œuvre de salut de Dieu trine. *Et ego vos absolvo* suit d'une façon assez lâche. L'Église n'est pas évoquée.